



Accord temps de travail Où en sommes-nous ?

ACCORD CADRE :

L'accord cadre est en cours de négociation en central (Paris) et permet de définir les grandes lignes des congés annuels pour l'ensemble du groupe.

La 3^{ème} réunion est prévue pour le mardi 20 janvier.

Propositions Direction :

Scénario 1 : un site avec des travaux importants pourrait être en 4 semaines de congé. (Exemple 2015 Mulhouse et Poissy)



Avis CFDT : Nous avons demandé et obtenu la possibilité pour un site en sous-activité de pouvoir être en 4 semaines. (Malheureusement à Rennes, ils sont incapables d'avoir une vision à plus de 3 mois de la demande commerciale. Enfin sauf pour argumenter sur la nécessité de réduire encore les effectifs !)

Scénario 2 : c'est la cible pour la plupart des sites. Configuration 3 semaines d'arrêt et la 4^{ème} semaine en S44 (même si ce n'est pas toujours clairement avoué) Au regard du mécontentement sur la S44, la direction souhaiterait fractionner la semaine restante. (4^{ème} semaine) Eventuellement garder certains jours sous le coude et les poser quand cela l'intéresse !



Nous ne sommes pas allergiques à 3 semaines en été à condition que la 4^{ème} semaine soit flottante c'est-à-dire à la disposition du salarié. C'est notre revendication, malheureusement la direction n'est pas favorable. Ce qui est sûr, c'est qu'il est hors de question de laisser des congés annuels à la disposition de la direction afin qu'elle puisse les placer quand elle le souhaite comme certains jours de RTT pour le personnel de journée.



Scénario 3 : un site étant en lancement pourrait être en 2 semaines de congé.



Dans ce scénario encore mal ficelé, le positionnement des 2 semaines restantes n'est pas acté. Cette configuration est indigeste ! On peut comprendre les nécessités économiques mais la flexibilité doit avoir des limites.

Concernant les congés de Noël 2015, la 5^{ème} semaine serait positionnée du 24 au 31 décembre.

En local, un accord spécifique au site de Rennes est déjà en cours de négociation et se cale par rapport aux évolutions du projet cadre. (La 3^{ème} réunion aura lieu vraisemblablement fin de semaine prochaine)



En résumé, on est toujours en attente de connaître précisément les dates de congé 2015 ! On nous demande toujours et encore de la flexibilité !

Pour Rennes, les organisations syndicales et la direction se sont tout de même mis d'accord pour bloquer :

- **Été : Semaine 31, 32 et 33. Du 27 juillet au 16 Aout.**
Ces 3 semaines sont garanties. Le positionnement de la 4^{ème} semaine reste à définir.
Pour les salariés qui souhaitent faire des réservations, cela donne déjà un peu de visibilité.
- **Noël : Semaine 48. Du 24 au 31 Décembre inclus.**

LA CFDT NE S'ENGAGERA PAS SANS VOUS CONSULTER.